# Championnats d’Aquitaine Espoir

Les championnats d’Aquitaine Espoir 2013 se dérouleront du 26 août au 1er septembre sur la plage des naturistes à Hossegor. Ces championnats sont la finalité de la saison pour les catégories espoirs, ils serviront de filtre pour la qualification aux championnats de France. En effet la fédération française de surf fournit les quotas de place par régions par catégorie d’âge pour les championnats de France. Donc, seuls les championnats d’Aquitaine espoir seront qualificatifs pour les championnats de France.

**Points de règlement**

1. Cas des doublons de catégorie

Pour ne pas fausser le classement lors des championnats il n’est pas autorisé de concourir dans deux catégories d’âge différentes. Cas exceptionnel, la catégorie benjamin n’étant pas représentée aux championnats de France : les athlètes benjamins peuvent être surclassés en minimes.

1. Cas des blessés

Seuls les athlètes blessés au moment des championnats d’Aquitaine espoirs pourront solliciter l’Equipe Technique Régionale afin d’obtenir une dérogation pour participer aux championnats de France. Chaque athlète concerné devra, pour le jour du début des championnats d’Aquitaine, fournir un certificat médical d’inaptitude à participer à la compétition. Ce certificat devra être réalisé par le médecin régional : Arnaud Boudousse. Le cas des athlètes malades ne sera pas pris en compte.

L’ETR se réunira après les championnats d’Aquitaine espoirs pour examiner ces demandes de dérogation.

**Quotas et formats des championnats d’Aquitaine espoirs**

Chaque année le nombre d’athlète par catégorie change de manière significative, c’est pourquoi il est impossible de conserver les mêmes quotas d’une année à l’autre. L’ETR se doit d’adapter les formats pour favoriser un maximum d’athlètes et faire en sorte que la compétition ne s’étale pas sur 10 jours.

Voici ce qui a été décidé :

* Benjamins : tableau 24 Format simple : 24 compétiteurs (6 séries de 4 compétiteurs)
* Minimes : tableau 16 Format Double élimination : 20 compétiteurs (4 séries de 5 compétiteurs)
* Cadets : tableau 16 Format Double élimination : 20 compétiteurs (4 séries de 5 compétiteurs)
* Juniors : tableau 16 Format simple repêchage 2 et 3 : 15 compétiteurs (3 séries de 4 compétiteurs et 1 série de 3 compétiteurs)
* Ondines -14 : tableau 8 Format simple : 10 compétitrices (2 séries de 5 compétitrices)
* Ondines -18 : tableau 12 Format Double élimination : 15 compétitrices (3 séries de 5 compétitrices)
* Longboard Espoir : 2 ½ finale et 1 finale : max 10 compétiteurs
* Longboard Ondine Espoir : 1 finale : max 5 compétitrices

Les résultats des championnats d’Aquitaine serviront de classement pour les championnats de France en fonction des quotas attribués par la Fédération.

Dans le cas d’ex aequo, pour une liste complémentaire, les athlètes seront départagés sur leur classement au moment des championnats d’Aquitaine (classement ne prenant en compte que les compétitions de leur catégorie d’âge et d’Aquitaine).  
Ci-joints la liste des sélectionnés pour les championnats d’Aquitaine espoirs.